



Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2018
Français
Original : anglais

**Conférence intergouvernementale sur un instrument
international juridiquement contraignant se rapportant
à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
et portant sur la conservation et l'utilisation durable
de la biodiversité marine des zones ne relevant pas
de la juridiction nationale**

Session d'organisation

New York, 16-18 avril 2018

**Rapport du Comité préparatoire créé par la résolution
[69/292](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration
d'un instrument international juridiquement contraignant
se rapportant à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer et portant sur la conservation
et l'utilisation durable de la biodiversité marine
des zones ne relevant pas de la juridiction nationale »**

Au paragraphe 16 de sa résolution [72/249](#), l'Assemblée générale a décidé de transmettre à la Conférence le rapport du Comité préparatoire créé par sa résolution [69/292](#), intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ».

Conformément à cette décision, le rapport est disponible sous la cote [A/AC.287/2017/PC.4/2](#).

